



Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître

9 novembre 2016 - Communiqué de presse conjoint :

- *de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (Groupe «Vaccination et Prévention»);*
- *du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français ;*
- *du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes.*

—

Comme chaque année à l'automne, la campagne française de vaccination antigrippale a débuté. La grippe a une réputation de maladie peu grave ; **il s'agit en fait de la première cause de mortalité par maladie infectieuse en France**. Sont plus particulièrement à risque de présenter une grippe grave les personnes de plus de 65 ans, celles qui ont une maladie chronique, les immunodéprimés, les nourrissons de moins de 2 ans (en particulier avant 6 mois), les sujets obèses, et **les femmes enceintes**.

Le Groupe « Vaccination et Prévention » de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF), le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, et le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes souhaitent, comme l'an dernier, insister sur l'intérêt de la vaccination des femmes enceintes, qui offre le double avantage de **prévenir les gripes graves à la fois chez la mère et chez l'enfant à naître** au cours de ses premiers mois de vie.

1) La femme enceinte présente un sur-risque de grippe grave

De nombreuses études, dont certaines conduites en France, montrent que **la grippe est plus souvent grave lorsqu'elle survient chez la femme enceinte**. Les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. Ainsi, chaque année en France, 30 à 60 femmes enceintes sont hospitalisées en réanimation pour une grippe grave, la plupart sans maladie préexistante. La grippe

expose également au risque de fausse couche et d'accouchement prématuré, en particulier lors des cas graves requérant l'hospitalisation.

2) Les nourrissons, surtout avant 6 mois, présentent un risque particulier pour la grippe

Les enfants de moins de 2 ans, en particulier avant 6 mois, sont **plus fréquemment hospitalisés** et ont **plus de risque de devoir être pris en charge en réanimation** en cas de grippe. Chaque année, plus d'une vingtaine de nourrissons de moins de 6 mois est ainsi pris en charge en réanimation en France. De plus, le vaccin antigrippal ne peut pas être administré avant l'âge de 6 mois.

3) le vaccin antigrippal est efficace chez la femme enceinte

Les études disponibles montrent que la vaccination pendant la grossesse permet d'**éviter environ 50% des cas de grippe** (ce taux variant d'une année sur l'autre, comme en population générale), et d'avantage encore en cas de pandémie grippale (comme en 2009). La vaccination permet aussi de **diminuer la survenue des complications respiratoires**.

4) la vaccination de la femme enceinte prévient la grippe chez l'enfant après sa naissance

Le vaccin administré chez la mère au cours de la grossesse permet la production d'anticorps qui vont la protéger contre le virus grippal ; ces anticorps vont passer le placenta, être transmis au fœtus et persister 3 à 6 mois après la naissance. De ce fait, les nourrissons dont la mère est vaccinée pendant la grossesse sont moins souvent atteints de grippe durant l'année suivant leur naissance (protection de 40 à 60%). La vaccination de la femme enceinte a donc comme bénéfice supplémentaire la **protection de l'enfant à naître** pendant les mois durant lesquels il est le plus fragile.

5) le vaccin antigrippal peut être administré sans risque chez la femme enceinte

Des études menées sur plusieurs centaines de milliers de femmes enceintes ont montré que le vaccin antigrippal peut être utilisé sans risque en cours de grossesse. Il n'est associé à aucun risque de maladie maternelle, ni retard de croissance *in utero*, ni fausse couche, ni malformation fœtale, ou maladie de l'enfant après sa naissance. Le risque chez la mère de polyradiculonévrite aiguë (syndrome de Guillain-Barré), qui représente 1 cas par million de personnes vaccinées contre la grippe, est tellement faible qu'il n'a pu être observé chez la femme enceinte (et sa fréquence est par ailleurs plus élevée après la grippe).

Pour toutes ces raisons, le Groupe Vaccination et Prévention de la SPILF, le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, et le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes insistent sur l'importance de la vaccination contre la grippe des femmes enceintes, quel que soit le terme de la grossesse, avant le début de l'épidémie grippale.

Son effet s'ajoute à la vaccination anti-grippale des personnels de santé, dont ceux qui sont au contact des femmes enceintes et des jeunes enfants.